

# Guide pratique des déchets

Édition  
2024



Agissons plus malin

**trions plus**  
jetons moins!

[agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



**Agglopolys**  
Communauté  
d'agglomération  
de Blois

# Les biodéchets se trient au 1<sup>er</sup> janvier 2024 !

## Edito

L'année 2023 a été marquée par une refonte en profondeur de nos pratiques de tri. Grâce aux nouvelles consignes et à la mise en place du bac jaune, **les quantités de déchets triés ont doublé par rapport aux années précédentes !** Plus de tri, c'est plus de recyclage et donc plus de ressources et d'énergies économisées ! Alors bravo et merci à tous pour votre implication dans le tri des déchets !

Et le tri continue puisqu'une nouvelle échéance réglementaire nous oblige, nous collectivités, à permettre aux habitants de **trier leurs biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Agglopolys avait anticipé cette directive en proposant gratuitement depuis 2022 des composteurs à chaque foyer pouvant composter. Alors si vous n'en avez pas encore, réservez-le sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !

Vous trouverez dans ce guide d'autres manières de gérer vos biodéchets ainsi que les modalités pratiques et des conseils pour réduire et valoriser vos déchets.

**Faisons de nos déchets une ressource !**



**Christophe DEGRUELLE,**

Président d'Agglopolys,  
Communauté d'agglomération  
de Blois

Représentant plus de 30 % du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, les biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères et être incinérés. Ils représentent une ressource et doivent donc être valorisés !

## LES BIODÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les déchets biodégradables qui viennent :

- **du jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille...
- **de la cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain...

## COMMENT LES GÉRER ?

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Donc :

- 1/** je réduis mes biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire (regarder les dates de péremption, acheter et cuisiner les quantités nécessaires, accommoder ou congeler les restes...)
- 2/** je recycle les biodéchets à domicile grâce au compostage et j'obtiens un engrais naturel, utilisable pour les jardins d'agrément, les jardinières et les potagers.
- 3/** je réutilise les déchets verts dans mon jardin sous forme de paillage grâce au broyage et à la tonte mulching et, en prime, je réduis mes déplacements à la déchetterie !

## AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE DANS CES NOUVELLES HABITUDES !



### Le compostage individuel

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement et de maison sans jardin, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

**Commandez dès à présent votre composteur ou lombricomposteur sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr). Attention, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire avant de pouvoir venir le récupérer. N'attendez-plus pour le réserver!**



### Le compostage partagé

Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif (fourniture et installation des bacs à compost et broyat, formation des participants) géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier...

**Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents motivés. Informez et impliquez votre conseil syndical ou votre bailleur et contactez Agglopolys au 06 32 54 98 03 pour vous accompagner dans votre projet !**



### Le broyage

Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour réutiliser le broyat obtenu à domicile (paillage, apport dans le composteur) et limiter ainsi les déplacements en déchetterie.

**Les prêts se font sur réservation au moins 2 semaines à l'avance pour une durée de 24h. Renseignements et prise de rendez-vous au 02 54 58 57 94.**



### Le dépôt en déchetterie

Agglopolys accepte dans ses 10 déchetteries les déchets végétaux des particuliers. Ces déchets verts sont ensuite transformés en compost sur la plateforme Valcompost à Fossé.

**L'apport en déchetterie est limité à 1m<sup>3</sup> par jour. Retrouvez les jours et horaires d'ouverture des déchetteries page 9 et les horaires exceptionnels sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).**



**LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE DANS LE LOIR-ET-CHER (ART.84 DU RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL)**

# Les consignes de tri

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient !

Ils sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri.



### Qu'est-ce qu'un emballage ?

C'est ce qui contient un produit. Il sert à le protéger et à le transporter.



## LE VERRE

Tous les emballages en verre se trient : bouteilles, flacons, pots et bocaux.

Ils sont à jeter bien vidés dans le conteneur de tri.



**PAS DE DÉPÔT ENTRE 20H ET 8H POUR LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE**



### Et + de déchets recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



**1 tonne de plastique recyclé**

=

**670 L d'eau économisés**  
ce qui équivaut à 15 cycles de lave-linge.

**2 tonnes d'économie de CO2**  
ce qui équivaut à 21 500 km parcourus par une voiture neuve.

## LES BIODÉCHETS

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas et les petits végétaux du jardin. Pour ces déchets, Agglopolys peut vous mettre à disposition gratuitement un composteur ou un lombricomposteur.



## LES TEXTILES ET CHAUSSURES

Les vêtements, le linge de maison, les chaussures sont à déposer propres, secs et dans des sacs fermés dans l'une des 80 Habits box. Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Vous pouvez aussi faire un don auprès d'associations (Croix Rouge, Secours populaire, Secours catholique...).



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

- les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, briquet, assiette, gobelet et couvert en plastique...),



- les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...),



- les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

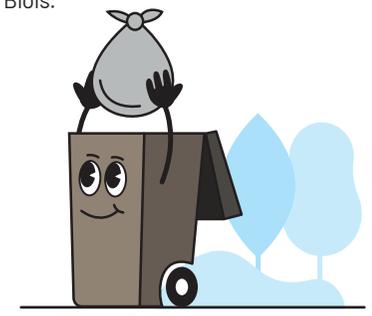


- les os, arêtes et coquillages, les restes de viande et de poisson.



Ces déchets sont à jeter dans des sacs poubelles fermés, avant d'être déposés dans le bac gris ou les conteneurs enterrés.

Ils seront acheminés à l'unité de valorisation énergétique Valcante pour incinération. L'énergie ainsi récupérée permet de produire de l'électricité et d'alimenter le réseau de chaleur urbain de Blois.



# Les modalités pratiques

## QUAND VOS BACS SONT-ILS COLLECTÉS ?

Les bacs gris et jaunes sont collectés en alternance.

Pour connaître les jours de collecte, consulter le calendrier de collecte, le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) ou appeler la Direction Déchets au 02 54 58 57 57.

**Nouveau :** Ne ratez plus aucun jour de collecte ! Sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr), téléchargez votre calendrier à intégrer dans votre agenda numérique !



La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.



Pour l'hyper-centre de Blois, la collecte s'effectue le soir à partir de 18h.

## Et les jours fériés ?

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

### Pour 2024

Jour de collecte	Décalé au
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	
Lundi 01/01	➔ Mardi 02/01
Mardi 02/01	➔ Mercredi 03/01
Mercredi 03/01	➔ Jeudi 04/01
Jeudi 04/01	➔ Vendredi 05/01
Vendredi 05/01	➔ Samedi 06/01
<b>1<sup>ER</sup> MAI</b>	
Mercredi 01/05	➔ Jeudi 02/05
Jeudi 02/05	➔ Vendredi 03/05
Vendredi 03/05	➔ Samedi 04/05
<b>25 DECEMBRE</b>	
Mercredi 25/12	➔ Jeudi 26/12
Jeudi 26/12	➔ Vendredi 27/12
Vendredi 27/12	➔ Samedi 28/12

## COMMENT UTILISER ET ENTREtenir VOS BACS ?

Les bacs mis à disposition par Agglopolys sont sous votre responsabilité. Vous devez donc en assurer l'entretien, les garder en bon état et les retirer de la voie publique après la collecte.

En cas de déménagement ou d'échange de bac, vous devez les laisser vides et propres.

**Pour obtenir un bac ou le faire réparer, prendre contact avec la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.**

## Utilisation et présentation des bacs

- Dans le bac gris (ordures ménagères), il est impératif de jeter les déchets dans des sacs bien fermés et non en vrac dans le bac.
- Dans le bac jaune, les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés. Sacs transparents tolérés.
- Les bacs ne doivent pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, d'appareils électriques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.

*Merci de présenter le bac avec la poignée tournée vers la route, le couvercle fermé et bien visible sur la voie publique. Si possible rapprochez-le de celui de votre voisin.*



**LES BACS QUI DÉBORDENT ET LES SACS AU SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS.**

## Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

## OÙ TROUVER LES POINTS VERRE ET LES HABITS BOX ?

Plus de 450 Points Verre et 80 Habits box sont répartis sur tout le territoire d'Agglopolys. **Pour connaître les plus proches de chez vous, consulter la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**



## COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

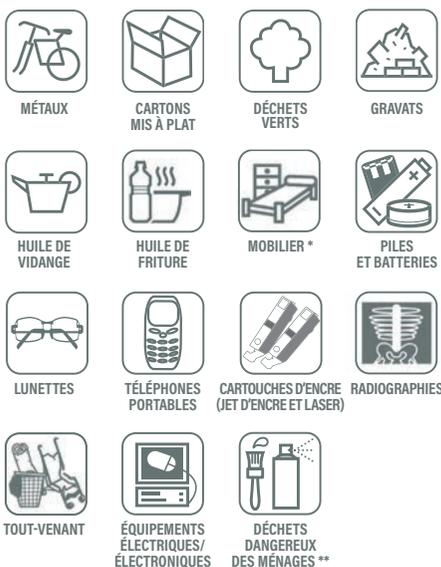
**Pour obtenir gratuitement un composteur ou un lombricomposteur, vous devez remplir le formulaire en ligne sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).** Vous serez informé de la disponibilité de votre composteur, ainsi que des modalités de retrait, par téléphone ou mail.

# Déchetterie, mode d'emploi

LA DÉCHETTERIE PERMET AUX HABITANTS DE DÉPOSER ET TRIER LES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR VOLUME, DE LEUR POIDS OU DE LEUR NATURE, NE PEUVENT ÊTRE JETÉS DANS LA POUCELLE OU DANS LES POINTS TRI.

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS

dans la limite de 1m<sup>3</sup>/jour/foyer



## LES DÉCHETS INTERDITS



Pour connaître la liste des repreneurs et des entreprises spécialisées, appeler la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

\* Tri du mobilier dans 5 déchetteries : Blois Nord, Cellettes, La Chaussée Saint-Victor, Valloire-sur-Cisse et Vineuil

\*\* Déchets des activités de bricolage et de jardinage : peinture, vernis, solvant, engrais, répulsif...

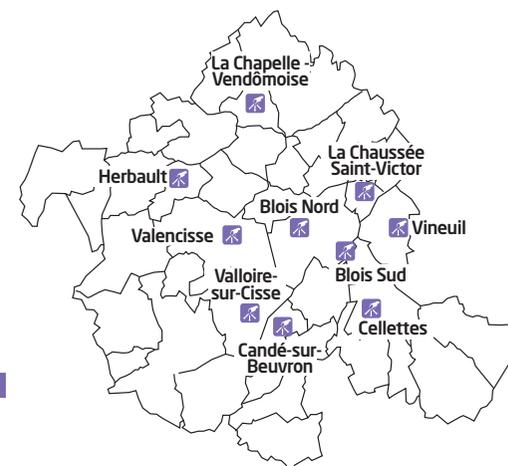
## UN SERVICE À DOMICILE

Vous n'avez pas de véhicule pour vous rendre à la déchetterie ou vous avez de trop grandes quantités de déchets à transporter ?

Pour répondre à vos besoins, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement à domicile des encombrants ou de mise à disposition de benne(s).

# 10 déchetteries à votre disposition

L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES EST GRATUIT ET UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX HABITANTS D'AGGLOPOLYS.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
<b>Blois Nord</b> 159, avenue de Châteaudun, 02 54 78 27 73	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Blois Sud</b> 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Candé-sur-Beuvron</b> Rue de Chabotte, 02 54 79 49 74	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Cellettes</b> Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Herbault</b> Chemin des Sablières, 06 88 09 84 08	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>La Chapelle-Vendômoise</b> Rue de la Gare, 02 54 51 19 05	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>La Chaussée-Saint-Victor</b> 9 rue René Descartes, 02 54 58 92 18	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Valencisse (Molineuf)</b> Chemin des Petits Bois	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)</b> Route de Coulanges, 02 54 20 47 85	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Vineuil</b> Rue des Eglantiers, 02 54 42 88 57	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ



**MATIN : 9H-12H30 / APRÈS-MIDI : 14H-17H30**

Fermeture des portes à 12h20 et 17h20.  
Fermeture dimanche et jours fériés.

**CES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS EN ÉTÉ ET EN CAS DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXCEPTIONNELLES (CANICULE, NEIGE, VERGLAS...).**

## Les bonnes pratiques

### Consignes pour utiliser le service en toute sécurité :

- Demander conseil à l'agent d'accueil en cas de doute
- Ne pas encombrer le quai avec le véhicule
- Ne pas rentrer dans les locaux réservés aux déchets dangereux

- Ne pas laisser les enfants circuler dans la déchetterie
- Ne pas chercher à récupérer des objets dans les bennes
- Ne descendre en aucun cas dans les bennes



VEILLER À COUVRIR LES REMORQUES (BÂCHES) POUR ÉVITER LES ENVOIS DE DÉCHETS SUR LE TRAJET.

TOUT DÉCHET ABANDONNÉ EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE ET EST PASSIBLE D'AMENDES POUVANT ALLER JUSQU'À 1 500€.



# Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

## ET SI ON CONSOMMAIT AUTREMENT ?

### La règle des 3R

#### Réduire sa consommation et le gaspillage

Trier, donner, arrêter de surconsommer et de gaspiller...

#### Réutiliser tout ce qui peut l'être

Opter pour des contenants réutilisables, acheter d'occasion, réparer, emprunter...

#### Recycler les emballages et les papiers

La matière recyclée est utilisée dans la fabrication de nouveaux objets, selon des procédés plus économes en énergie et en eau.

## 7 GESTES ZÉRO DÉCHET

### Limiter les emballages



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

### Dire Stop à la pub



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres.

*Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou en mairie.*

### Relooker



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

### Boire l'eau du robinet



Boire l'eau du robinet, c'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies.

Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

### Fabriquer ses produits ménagers



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

### Jardiner au naturel



Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

*Agglopolys met à disposition des broyeur de déchets végétaux afin de réutiliser le broyat obtenu à domicile.*

*Renseignements au 02 54 58 57 94.*

### Prolonger la vie des objets



Un objet qui ne sert plus peut s'avérer être utile pour quelqu'un d'autre. *Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et La Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un caisson du réemploi. Vous pouvez y déposer vos objets en bon état : meubles, appareils électriques, objets de loisirs et de décoration, vaisselle, puériculture...*



## Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangier, charcutier, restaurateur, traiteur, etc.), des fleuristes et des coiffeurs mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leurs pratiques quotidiennes !

**Consulter la liste des professionnels labellisés Eco-défis sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

## LES ACTEURS DU RÉEMPLOI

### La Ressourcerie

#### Les Bonnes Manières

59 avenue du Président Wilson  
41000 Blois Tél. 06 99 93 64 97

[facebook.com/ressourcieriedublesois](https://www.facebook.com/ressourcieriedublesois)

Vente et collecte de vaisselle, livres, textiles, mobilier, éléments de décoration...

### Yaka Blois

33 allée des pins  
Village de l'Arrou  
41000 Blois  
Tél. 09 78 80 62 30

[facebook.com/yakablois](https://www.facebook.com/yakablois)

Collecte et vente d'objets d'occasion et de vêtements de seconde main

### Emmaüs

124bis RN 152  
41000 Saint-Denis-sur-Loire  
Tél. 02 54 74 46 03

[emmaus-blois.com](http://emmaus-blois.com)

Collecte et vente de mobilier, vaisselle, vêtements, linge de maison, électroménager, livres...

### Le Repair Café de Blois

11 avenue de Blois  
41190 Valencisse (Molineuf)  
Tél. 06 75 82 16 32

[facebook.com/repaircafeblois](https://www.facebook.com/repaircafeblois)

Atelier réparation d'appareils électriques et électroménagers. Tous les 2<sup>es</sup> samedis du mois, sur rendez-vous.

### ADEPA, Ressourcerie informatique

135 quai Ulysse Besnard  
41000 Blois  
Tél. 02 54 79 60 29

[adepa.info](http://adepa.info)

Reprise, réparation et vente de matériel informatique

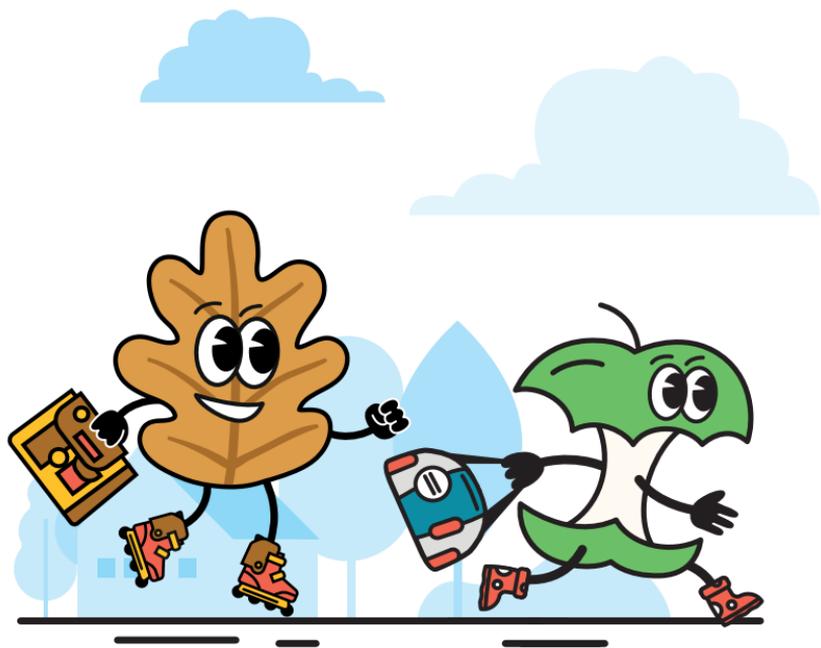
### Vélo41

6 rue Descartes  
41000 Blois  
Tél. 07 49 48 03 53

[velo41.fr](http://velo41.fr)

Reprise et vente de vélos d'occasion

***En route pour  
une nouvelle vie !***



**Agglopolys  
Direction Déchets  
et Économie circulaire**

152 avenue de Châteaudun, 41000 Blois  
Tél. 02 54 58 57 57 • info.dechets@agglopolys.fr

**agglopolys.fr**

Suivez-nous sur Facebook :

 AgglomérationBlois



**CITEO**

